



Allianz in den Alpen
Alliance dans les Alpes
Alleanza nelle Alpi
Povezanost v Alpah



Cruseilles

entre Annecy
et Genève



Rhône-Alpes Région

Dossier

8^{ème} séminaire DYNALP²

**Nouveaux enjeux, nouvelle identité,
nouvelle vitalité :
pour une commune, comment créer son
projet d'avenir ?**

Vendredi et samedi 27-28 mars 2009
à Cruseilles (Haute-Savoie/F)

INTRODUCTION

Réseau de communes « Alliance dans les Alpes »

Echanger – s’emparer – réaliser : un réseau fort pour les Alpes

Le Réseau de communes « Alliance dans les Alpes » est un groupement de communes et de régions réparties sur 7 Etats de l’espace alpin, qui existe depuis 1997. Ses membres mettent tout en oeuvre pour faire de l’arc alpin, avec leurs citoyennes et citoyens, un espace de vie porteur d’avenir. « Echanger - s’emparer - réaliser » est d’ailleurs la ligne directrice du réseau de communes.

La Convention alpine sert de base et de référence au développement durable. Sa mise en oeuvre doit s’effectuer là où tout un chacun peut participer, à savoir dans les communes. L’échange actif entre les communes membres (dont le nombre dépasse désormais 260) et les hommes qui y vivent constitue le moteur du réseau de communes. Cet échange est la condition sine qua non d’un apprentissage mutuel. Les communes membres trouvent lors des manifestations et des publications paraissant régulièrement, ainsi que sur le site Internet www.alliancealpes.org, des idées et des ébauches de solutions, nouent de nouveaux contacts et se soutiennent mutuellement en cas de difficultés et de questions. La communication est la base de relations vivantes par delà les frontières communales, régionales et nationales. L’équipe du réseau de communes, qui se compose d’un secrétariat, de coordinatrices et de coordinateurs, ainsi que d’un Comité directeur, y veille.



Allianz in den Alpen
Alliance dans les Alpes
Alleanza nelle Alpi
Povezanost v Alpah



Allianz in den Alpen
Alliance dans les Alpes
Alleanza nelle Alpi
Povezanost v Alpah

DYNALP²

Avec DYNALP2 (2006-2009), le Réseau de communes « Alliance dans les Alpes » poursuit les travaux entamés dans le cadre du projet DYNALP (2003-2006) en faveur du développement durable et de la mise en oeuvre de la Convention alpine. DYNALP² applique les résultats du projet de la CIPRA « Avenir dans les Alpes » au niveau communal et encourage les échanges inter-communaux. Ainsi, le plus grand nombre a accès aux résultats et aux savoirs issus de ce travail. L’axe central et le plus gros poste budgétaire de DYNALP² concernent des projets communaux couvrant différents thèmes. Outre le soutien de projets communaux, la mise en réseau de communes constitue l’activité centrale de DYNALP². Des manifestations communes, comme des ateliers de travail, des excursions et des conférences internationales sont organisées afin de remplir cette mission.

Claire Simon, « Alliance dans les Alpes » et coordinatrice du programme Dynalp2

Les chemins vers les communes de demain

La crise comme chance

Que signifie le mot « crise » ? La majorité des quelque 2 000 habitants de Steinbach an der Steyr (Haute Autriche) le savent encore très exactement. Le plus gros employeur de la commune a fait faillite en 1967, le centre du village a peu à peu décliné et le tissu économique à base d'entreprises artisanales s'est délité. En 1986, alors que ce processus paraissait inexorable, les habitants de Steinbach ont décidé de ne plus assister en spectateurs passifs au délabrement de leur commune. « Après 20 ans de bataille politique, un nouveau départ s'imposait. Un groupe d'élus a reconnu que la commune ne pourrait redevenir un espace de vie digne de ce nom que grâce à une volonté et à une action communes. Les différents groupes du conseil municipal se sont mis d'accord sur une nouvelle culture politique et sur une collaboration fondée sur le partenariat.

Analyse de la commune sous forme d'inventaire

La collaboration d'experts, de politiques et de citoyens a permis dans un premier temps à une analyse de la commune répertoriant ses forces et ses faiblesses de voir le jour. Toutes les parties impliquées aspiraient à surmonter les faiblesses et à engager un nouveau départ grâce aux forces de la commune. Toutes avaient conscience que rien ne pourrait changer si elles-mêmes ne changeaient pas. L'union fait la force !

De grandes visions...

Un guide pour la commune, qui a été mis au point avec les citoyens, devait montrer la voie vers l'avenir. « Nous avons pris conscience que ces grandes visions, pour se réaliser dans la bonne direction, nécessitent de nombreuses petites étapes ». La participation des citoyens a pris une nouvelle dimension.

A centre-ville sain, commune saine

Pour commencer, des travaux de rénovation du centre-ville ont été engagés. La commune a mobilisé des moyens financiers, a acheté des bâtiments vides et les a remis en état pour ensuite les mettre en location.

Approvisionnement de proximité

Après des mois et des mois d'absence, un magasin d'alimentation a rouvert ses portes en mai 1999 dans le centre de Steinbach. Le concept mise sur une étroite collaboration avec les agriculteurs et les commerçants locaux (produits spécifiquement régionaux) ainsi que sur la sensibilisation croissante des consommateurs à l'importance d'un approvisionnement de proximité. Les clients n'ont plus à rouler sur de longues distances pour faire leurs achats. Les enfants et les personnes âgées sont les premiers bénéficiaires de la présence d'une épicerie dans le village. Par ailleurs, de nombreux foyers sont désormais alimentés en énergie grâce à des matières premières renouvelables (plaquettes de bois) provenant de la commune.

L'aménagement du territoire revalorisé

L'objectif a toujours été et reste d'orienter le développement de l'agglomération vers l'intérieur. C'est la raison pour laquelle il a été procédé dans l'ordre suivant : revitalisation de bâtiments existants, construction prioritaire de « terrains vagues », aménagement du territoire selon le principe de la proximité et abandon de l'urbanisation désordonnée.

Thème « Agenda 21 »

Les hautes sphères politiques n'ont prêté attention au chemin emprunté par Steinbach qu'en 1992, lorsqu'à Rio de Janeiro un programme d'action en faveur du développement durable, « Agenda 21 », était adopté. Par la suite, le gouvernement a déclaré Steinbach commune modèle de l'agenda local autrichien. Depuis, le « chemin de Steinbach » est sur toutes les lèvres. Mais dire que d'autres villages pourraient suivre le « chemin de Steinbach » doit être assorti de réserves. « Ils ne doivent pas nous copier, ils doivent comprendre notre démarche ». Chaque commune a ses propres défis, les hommes ont des forces et des faiblesses différentes. Mais tous ont la possibilité de modeler eux-mêmes leur cadre de vie. L'espace rural n'est pas, à cet égard, une relique du passé, mais bel et bien un espoir ouvert sur demain..

*Karl Sieghartsleitner, Association pour le soutien au développement de l'Oberösterreich
(Verein für Entwicklungsförderung Oberösterreich)*

EXPOSES THEMATIQUES

Une commune occitane en chemin. Depuis les temps obscurs de l'abandon vers un avenir durable

La commune d'Ostana, située à 1300 mètres d'altitude dans la Haute Vallée du Pô, avait 1300 habitants dans les années 1920. Les guerres, l'émigration et le dépeuplement de la montagne ont fait en sorte que dans les années 1990 il n'y avait plus que 5 (cinq) personnes l'hiver dans le bourg. De 1965 à 1985 la commune a été gouvernée par un maire qui, n'estimant pas probable un avenir pour sa commune, ne se souciait pas de cet abandon progressif. Dans les années 1980 nous avons pris conscience de notre appartenance à la culture occitane et nous avons compris que ce qui pour nous était un dialecte était en réalité la langue des troubadours.

C'est à partir de là qu'a commencé un travail minutieux sur l'origine occitane du village et sur la culture populaire.

Nous avons contribué à la réalisation de livres, publications et conférences, contribuant ainsi à attirer toujours plus l'attention du public, et aujourd'hui Ostana est le seul bourg de la Vallée du Pô qui a vu se généraliser ce type de sensibilité.

Je suis devenu maire en 1985, et à partir de ce moment-là nous avons pu travailler un peu dans toutes les directions, et nous attacher à enrayer l'exode et le dépeuplement.

Notre patrimoine architectural étant demeuré intact, nous avons compris que ceci pouvait être la richesse future. Les maisons ont été rénovées en conservant les éléments du style de l'architecture alpine des lieux tout en apportant les innovations nécessaires en adéquation avec un style de vie moderne.

Aujourd'hui Ostana est un exemple de réhabilitation correcte des édifices ruraux de montagne.

Après quatre ans d'efforts exténuants nous avons pu soustraire environ 50 chalets d'altitude aux contraintes d'usage municipales, et ceci se traduira ces prochaines années en autant de nouveaux projets.

Nous avons réalisé les ouvrages publics fondamentaux pour pouvoir vivre en haute montagne avec un minimum de services : construction d'une nouvelle mairie avec une salle agréable utilisée également pour les manifestations de diverse nature ;

- achat de véhicules municipaux (dont deux indispensables chasse-neige); installation du tout-à-l'égout avec les stations d'épuration dans presque tous les hameaux (cinq, les plus importants) ;

- remise en état complète du vieil aqueduc municipal;

- aménagement d'un important musée ethnographique;

- construction des garages pour les véhicules municipaux ;

- construction d'une installation sportive ;

- achèvement de l'éclairage public à alimentation photovoltaïque et éolienne ;

- travaux de finition d'un hôtel (de propriété publique, donné en gestion une société privée) ;

- réouverture du café-restaurant dans le chef-lieu

pour n'en citer que les plus importants.

Aujourd'hui à Ostana nous avons : l'Institut supérieur de culture alpine ; l'association I Rëneis qui gère le musée et les circuits touristiques thématiques ; le Syndicat d'initiative ; l'école de photographie alpine ; le groupe musical L'Aire d'Oustano et, naturellement, l'association des chasseurs alpins.

Il y a en outre en cours de réalisation d'une paroi d'escalade (servant également pour des épreuves de compétition) et un Centre de bien-être (avec une petite piscine) autonome du point de vue énergétique (photovoltaïque, géothermique, etc.) pour la détente et le repos après l'activité physique (promenades sur les itinéraires à thème, excursions en raquettes à neige, etc.).

D'autres initiatives sont en cours d'élaboration, toujours en prenant en compte le respect de l'environnement et la croissance culturelle du territoire.

Parallèlement, nous nous sommes attelés à organiser des manifestations culturelles et à stimuler des initiatives.

En 2008 nous avons réalisé : le Prix Grinzane Cavour sur les minorités linguistiques (importance au moins européenne); le colloque sur la Convention alpine ; le neuvième concours littéraire « La Tua montagna, le Tue emozioni » (votre montagne, vos émotions)

le 21 février en collaboration avec le bureau italien de l'UNESCO (ministère des Affaires étrangères) se tiendra à Ostana l'événement pour l'Italie intitulé « TERRE MADRI » (auquel vous êtes cordialement invités).

Giacomo Lombardo, maire d'Ostana (Cuneo, Italie)

Approche intercommunale de la gestion d'une nouvelle infrastructure et de ses impacts

Le réseau autoroutier de Suisse a été planifié et sa construction débutée dans les années 1960. L'un des derniers tronçons entamés est celui de l'autoroute du Rhône à travers l'étroite vallée du canton du Valais, en direction du col du Simplon. Si la portion est terminée depuis déjà quelques années dans la partie inférieure du canton, les travaux n'ont pas encore commencé dans la partie supérieure. A la frontière linguistique du canton, les concepteurs se sont heurtés à la forêt de Finges, un espace protégé d'importance internationale qui occupe la totalité de la superficie de la vallée. La majeure partie de la forêt de Finges appartient à la commune bourgeoise de Loèche. En plus de cette bourgeoisie, la commune de Loèche ainsi que les communautés et les municipalités de Varone, Salquenen et Sierre sont aussi déterminantes pour ce territoire. Elles se situent, au milieu du canton alpin, à la « périphérie de la périphérie » et sont plutôt ignorées par les centres qui les entourent.

En 1997, la forêt de Finges a obtenu du canton le statut officiel d'espace protégé. Pour les communes s'est alors posée la question de savoir ce qu'elles devaient faire de ce nouveau territoire sur le pas de leur porte et de l'ouvrage de construction prévu.

Dès 1998, les quatre municipalités et communes bourgeoises ont signé une déclaration d'intention dans laquelle elles affirment vouloir assurer ensemble l'évolution de la région. Après la réalisation d'une étude préalable, elles ont fondé à cet effet une association. Cette dernière s'est procuré, grâce à un instrument de promotion économique, les moyens financiers nécessaires et s'est fixé pour objectif de pourvoir au développement durable de la forêt de Finges. Elle entend dans ce but coordonner toutes les évolutions de la région et mettre en place un tourisme doux. L'association a élaboré, pour la coordination, un plan directeur qui définit les tâches à réaliser, les personnes qui en sont chargées et le calendrier correspondant. Simultanément, l'association a été le premier territoire de la région à présenter sa candidature au titre de parc naturel cantonal. Un label qu'elle a obtenu en 2005. Début 2008, elle a demandé à la Confédération son classement comme parc naturel régional. La région périphérique entend ainsi de se positionner en tant que parc naturel régional à l'avenir.

Au cours des 10 dernières années, le projet a généré plus de 3,6 millions d'euros et 9 créations d'emploi. Des processus participatifs mis en œuvre pendant l'élaboration du parc garantissent l'implication de la population locale. Les perspectives d'avenir sont bonnes à condition que les nouvelles communes qui rejoindront le parc naturel régional jouent pleinement cette carte.

Facteurs de réussite :

Un des derniers tronçons d'autoroute à réaliser : les erreurs passées ont servi de leçon
Regroupement de tous les acteurs importants dans l'association
Ascension simultanée d'un leader politique de la région
Partage des infrastructures et des constructions entre les communes concernées
Réalisation d'ouvrages pour que la population voit quelque chose de concret et pas seulement des projets
Ne pas attendre la Confédération (procédure par étapes)

Facteurs d'échec :

Jalousie politique
Peur suscitée par l'appellation « parc » et les interdictions correspondantes
Fréquence adéquate des informations fournies aux communes
Projets ou communes ne souhaitant pas être classés sous l'appellation de parc naturel

Peter Oggier, docteur, directeur du parc naturel Pfyng-Finges, Suisse



Postfach 65, 3970 Salgesch
N° tél. : 027 452 60 60
e-mail : admin@pfyn-finges.ch ;
www.pfyn-finges.ch

AMENAGEMENT DU PLATEAU DE VILLENEUVE A COGNIN (SAVOIE)

La commune a confirmé sa volonté d'aménagement du secteur de Villeneuve dans son Plan Local d'Urbanisme en 2005, conformément aux préconisations de Métropole Savoie.

Un marché de définition conduit en 2007 a permis de choisir une équipe lauréate « Les Pressés de la Cité » en décembre 2007 pour conduire la maîtrise d'assistance du projet et de maîtrise d'oeuvre de la première phase du projet.

Ce pôle préférentiel pour un futur quartier à usage principal d'habitation d'environ 1200 logements se construira sur une dizaine d'année.

L'objectif est d'aménager ce secteur dans une approche globale pour y développer un éco quartier avec des exigences de qualité en ce qui concerne l'architecture, la mixité sociale, le respect de l'environnement et la valorisation du site, les transports et l'alternative à la voiture, l'activité économique et la démarche participative impliquant partenaires et habitants et futurs habitants.

Le choix de cette équipe s'est fait en étroite concertation avec Chambéry métropole, le Conseil général, la Région et l'Etat (DDE)

Grande concertation aussi avec les habitants par le biais d'ateliers animés par Savoie Vivante et le CAUE 73 et des voyages d'étude en Isère, en Autriche, à Fribourg.

Ces groupes de travail ont pu analyser le travail des équipes et il en est sorti plusieurs propositions et préconisations qui sont aujourd'hui entre les mains de l'équipe « les Pressés de la Cité » qui affine l'avant projet.

L'aménagement de Villeneuve est conduit sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Cognin. Au titre du PLH, il est accompagné par les services de Chambéry métropole.

A ce jour, la commune travaille avec les partenaires techniques pour les études préalables : montage juridique et administratif, voiries, transports, financement ... pour créer une ZAC (zone d'aménagement concertée) fin 2009.

Le Comité de pilotage se réunit pour entrer dans une phase opérationnelle. Le dernier en date a eu lieu le 28 novembre 2008 en présence de bailleurs, d'association d'habitants, de vélo, représentant du département, de la Région, des associations de protection de la faune et la flore.....

Le calendrier :

- Conduite des études préalables et de la concertation qui permettrait de créer la ZAC et de choisir l'aménageur

Etude géotechnique : mars- avril 2009

Etude d'impact : avril –décembre 2009

Création de la ZAC : janvier 2010

- La commune poursuit les rencontres pour la maîtrise du foncier dans le cadre de négociations amiables. Fin 2009, une demande de Déclaration d'Utilité Publique sera adressée au Préfet pour faciliter les dernières acquisitions indispensable à la cohérence du projet.

- Procédure de révision du plan local d'urbanisme (PLU) et finalisation du dossier de réalisation de la ZAC pour la fin du 2ème trimestre 2010.

En parallèle les ateliers de concertation se poursuivent, ils sont animés par l'équipe des Pressés de la Cité en lien avec Savoie Vivante, et le CAUE 73.

Le 1er atelier de travail proposé par l'équipe des Pressés de la Cité a eu lieu le 17 décembre. Il avait pour thème « Se loger – Habiter », le second est prévu le 1er avril sur « les équipements et la vie du quartier ».

DÉNOMINATION DE L'OPÉRATION	Écoquartier de Villeneuve.
LOCALISATION DU SITE	Commune de Cognin, Communauté d'agglomération de Chambéry métropole, Département de la Savoie (73), Région Rhône-Alpes.
TYPE DE PROJET	Quartier neuf en continuité de l'existant, pôle préférentiel d'urbanisation inscrit au SCOT de Métropole Savoie.
CONTEXTE URBAIN	Nouveau quartier à créer en continuité avec le tissu urbain dense du centre-ville de Cognin.
TAILLE DE L'ÉCOQUARTIER	Catégorie C (> 2 000 habitants) : 3 000 habitants envisagés (soit 50 % de population supplémentaire) pour la ville de Cognin. - 24 ha aménagés sur un plateau de 50 ha. - 1 200 logements (soit 100 000 m ² SHON dédiés à l'habitat), dont 30% de logements locatifs sociaux, 30% de logements en accession sociale à la propriété et 40 % en accession classique. - 5 600 m ² SHON (surface hors d'œuvre nette) d'équipements publics, commerces et services.
POINTS FORTS DE L'OPÉRATION THÈMES D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE LES THÈMES " MOBILITÉS " ET " DENSITÉS ET FORMES URBAINES " FONT L'OBJET D'UN ZOOM PARTICULIER SUR LA FICHE N°3	THÈME 1 : EAU EAUX PLUVIALES : - Traitement alternatif des eaux pluviales permettant au site urbanisé de se comporter comme le site naturel. - Intégration paysagère et dimension pédagogique. EAU POTABLE : - Économies de consommations pour les espaces publics et les bâtiments. EAUX USEES : - Diminution du volume et étude de solutions alternatives de traitement.
	THÈMES 2 : DÉCHETS - Diminution du volume et tri des déchets compost.
	THÈMES 3 : BIODIVERSITÉ - Biodiversité favorisée grâce à la préservation de larges bandes végétalisées et zones naturelles. - Préservation d'un corridor écologique le long de l'Hyères pour la faune. - Bassin de rétention. - Toitures végétalisées.
	THÈMES 4 : ACCESSIBILITÉ MODES DOUX FAVORISÉS : - Choix du site pour son accessibilité en transports en commun. - Renforcement des transports en commun, continuité et densité des cheminements piétons et cycles. - Un vélo électrique par logement. - Réflexion sur le stationnement et la place de la voiture (voiture mise à distance).
	THÈMES 5 : SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉNERGIE RENOUVELABLES - Plan masse urbanistique permettant une conception bioclimatique et une utilisation optimisée des énergies renouvelables notamment solaire. - Confort d'été optimisé par la forme urbaine. - Incitation forte à la diminution des besoins. - Efficacité énergétique des bâtiments : BBC, BEPAS, BEPOS
	THÈMES 6 : DENSITÉS ET FORMES - Densité raisonnée de 50 logements à l'ha aménagé. - Compacité des bâtiments et facteur de forme pour limiter les déperditions.
	THÈME 7 : ECOCONSTRUCTION - Implantation des bâtiments selon les courbes de niveau. - Exigences sur les matériaux et les systèmes constructifs écoconstruction (Recours au bois favorisé). - Chantier faibles nuisances. - Assurer la pérennité.
POINTS FORTS DE L'OPÉRATION EN TERMES SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES	Quartier intégré, lien habitat / espace public, densité / intensité / diversité / polarité / maillage.
COORDONNÉES DU CHEF DE PROJET COMPOSITION DE L'ÉQUIPE PROJET	Maître d'ouvrage : Commune de Cognin, Florence Vallin-Balas, Maire Commune de Cognin, Directeur général des services, Daniel falzi - Tél. : 04 79 69 35 07 Chambéry métropole, Mirey Mahiout Accompagnement technique : Métropole Savoie, Stéphane Caviglia Maîtres d'œuvres : équipe prestataire pluridisciplinaire - Pressés de la Cité (architectes urbanistes) - GIES ARCHITEKTEN BDA (architecte) - Klaus Scheuber (paysagiste) - I.T.F. (co-conception et dimensions environnementales) - INDDIGO Département ALTERMODAL (déplacements) - MTM Infra (infrastructures)

Florence Vallin, maire de Cognin (Savoie, France)

La mobilité durable dans les Communes de Agno, Bioggio et Manno (ABM). Contextualisation du projet

Agno, Bioggio et Manno (au total environ 7500 h.) sont trois Communes juridiquement indépendantes, situées dans la basse Vallée du fleuve Vedeggio.

Dans les décennies passées une forte urbanisation a caractérisé le développement de ces lieux. Le retour à une mobilité durable permettra de maintenir et de valoriser les ressources de l'environnement et du paysage, ainsi que les biens culturels de la région¹.

Phase Agenda 21 local Start-Up

La Commune de Agno (Regione Malcantone) a répondu affirmativement (2003) à la proposition cantonale d'une phase de start-up d'Agenda 21 locale. Une brochure a été publiée, dans laquelle ont été présentées les problématiques jugées plus importantes par le conseil municipal: la politique envers la jeunesse, les espaces de loisirs et la mobilité durable. Ce dernier thème a été retenu, étant donné que le premier était déjà traité par une Commission régionale; tandis que le deuxième thème pouvait être repris dans un programme de mobilité durable. Le but visé par notre programme était de créer une épine dorsale piétonne et cyclable qui lie les trois Communes et qui permette d'une part la promotion de la mobilité durable et d'autre part la réinsertion dans le réseau de la mobilité des espaces de loisirs et des infrastructures déjà présentes sur le territoire. Le parcours choisi calque l'itinéraire historique de la Strada Regina, qui traverse la région depuis le Moyen Age.

L'ARE (Bureau fédéral du Développement territorial; nov. 2004) a apprécié l'aspect régional de notre perspective ainsi que sa méthode participative et a soutenu notre projet. La commune de Agno a donc proposé aux communes voisines de Bioggio et de Manno de participer au projet en tant que partenaires. Leurs Conseils municipaux ont accueilli favorablement cette initiative. Par ailleurs, d'autres collaborations avaient déjà été envisagées avec ces deux Communes limitrophes, dans une optique de politique des agglomérats.

Phase Agenda 21 Agno-Bioggio-Manno (ABM)

En juillet 2005 le Groupe de Pilotage a été formé (6 représentants des Communes et une coach) et ses travaux ont abouti en juin 2006 avec la promenade inaugurale de la Strada Regina, fil rouge de la mobilité durable dans notre région. La «Regione Malcantone» et l'«Ente turistico del Malcantone» nous ont également appuyé avec une contribution financière. La population a été informée au sujet de ce projet de mobilité durable à travers des soirées de présentation, des communiqués de presse, des promenades annuelles, un site web et, très prochainement (mai 2009), grâce au dépliant touristique.

Le Groupe, sous le patronage de la «Regione Malcantone», membre de l'Alliance dans les Alpes, jugeant essentiel ne pas s'en tenir à la remise en réseau de ce trajet, a élaboré (septembre 2006) un «Plan d'action» (Piano d'Azione) et a présenté sa candidature au concours Dynalp 2. Son but en était l'insertion des services collectifs et des lieux d'intérêt historique, culturel et de l'environnement dans le réseau du parcours de la Strada Regina. Ce projet ne serait plus alors un simple fil rouge, mais deviendrait un réseau entier. Le prix accordé nous a facilité la continuation du programme de mobilité durable.

Phase Dynalp2

Fin 2007: le projet Agenda 21 - Dynalp 2 est confirmé en tant que projet unitaire, donnant lieu à une présentation unifiée sur le site www.strada-regina.ch.

Suite au travail des trois «Commissioni dei Sentieri» et aux études techniques qui ont suivi, les Conseils législatifs des Communes concernées ont été sollicités à voter les crédits nécessaires à la réalisation du programme. Cela a travers deux étapes. Premièrement, fin 2007, les trois Conseils législatifs ont voté dans le budget 2008 un chiffre pour les premiers travaux de remise en sécurité, d'ouverture et de rétablissement des sentiers et des parcours dans chacune des Communes.

Deuxièmement, la commune de Bioggio a ensuite voté le crédit de réalisation de l'ensemble des travaux prévus, alors que les communes de Agno et de Manno sont en train de planifier leur budget en ce sens.

Le programme Dynalp 2 (conclu à la fin de 2008) a été repris par le Groupe de Pilotage, qui continue son travail. L'année 2009 connaîtra un fort engagement institutionnel dans les réalisations concrètes.

Phase Progetto Strada Regina

Le but visé est celui de convaincre la population à renoncer à la voiture pour les déplacements qui peuvent être effectués à pied ou en vélo, en toute sécurité et à travers un charmant paysage. Les promenades annuelles (en septembre 2009 aura lieu la quatrième), des articles dans les journaux, le site web et le dépliant touristique sont les instruments concrets de cette promotion. L'aspect historique, auquel nous tenons beaucoup, est traité par un historien de Via Storia (le Centre suisse pour l'histoire du trafic).

Suite à l'activité de nos trois Communes (ABM) dans le domaine d'Agenda 21 – Dynalp 2, les Communes de la «Regione Valli di Lugano», de la «Regione del Locarnese» (pour le Gambarogno) et de la «Regione Malcantone» sont intéressées à accomplir les démarches nécessaires au développement du projet Strada Regina à l'intérieur de leurs circonscriptions juridiques.

Il s'agit d'unifier en un seul grand projet l'itinéraire historique tout entier, reliant les deux lacs, Verbano et Ceresio, de Magadino à Ponte Tresa en passant par le Monte Ceneri. Ce processus pourrait aboutir dans le projet étendu à toute la Strada Regina, dont la réalisation est considérée avec intérêt par les institutions cantonales.

Daniela Avilès, conseillère municipale à la jeunesse, à l'environnement et aux transports de la commune d'Agno (Malcantone, Suisse)

¹ Les trois Communes ABM connaissent une phase de projet intégré de développement du territoire (Piano di Sviluppo territoriale), soutenu, lui aussi, par l'ARE dans le contexte de la politique des agglomérats: celle qui est maintenant une périphérie des services de la ville de Lugano est censé devenir un vrai pôle, le **Nuovo Polo Vedeggio** (NPV). La **Strada Regina** en sera le réseau de mobilité durable.

Une commune de 4000 habitants « coincée » entre Annecy et Genève

La commune de CRUSEILLES est un chef lieu de canton de Haute-Savoie, d'une superficie de 2 500 hectares.

Elle se situe à égale distance des pôles économiques et urbains importants que sont ANNECY au Sud et GENEVE (Suisse) au Nord.

La modification de sa structure économique s'est réalisée en 30 ans environ.

Proche de la Suisse, la commune a été entraînée par l'activité économique genevoise et compte aujourd'hui plus de 700 travailleurs frontaliers.

La population, d'environ 3 800 habitants, en constante progression depuis les années 60, est de moins en moins originaire de CRUSEILLES et de moins en moins rurale, ce qui traduit une forte attractivité résidentielle de la Commune.

Les ménages ont des caractéristiques de plus en plus urbaines. Leur taille est de plus en plus réduite (2,5 personnes en moyenne par logement).

Toutefois, l'agriculture reste une activité importante sur la commune, avec environ 1 140 hectares dédiés. Elle occupe l'espace, l'entretient, permet de maintenir des espaces ouverts et donc de préserver des paysages de qualité qui contribuent à l'identité paysagère de CRUSEILLES et à la qualité de son cadre de vie, même si elle doit faire face au «grignotage» de l'espace agricole par cette urbanisation croissante.

Sont recensées sur la commune 19 exploitations d'élevage de bovins pour le lait, 3 exploitations en maraîchage, 1 exploitation viticole, 1 exploitation arboricole. Il s'agit d'une agriculture dynamique, jeune et pérenne, basée majoritairement sur la production laitière, organisée autour d'une filière qualité : l'Appellation d'Origine Contrôlée Reblochon (fromage à pâte molle).

Située sur l'axe Annecy-Genève, la commune est desservie par une route départementale à grand trafic et, depuis la mi-décembre, par une autoroute. Le «bouchon de CRUSEILLES» causé par le mouvement pendulaire des frontaliers, traversant la commune le matin pour se rendre à Genève et le soir pour retourner dans le bassin annécien, devrait donc disparaître. L'équipe municipale envisage ainsi d'entreprendre des travaux importants pour requalifier toute la traversée du bourg centre (amélioration du cadre urbain, espaces verts, renforcement de la place du piéton, création de parkings satellites pour désengorger la proximité des commerces...). Tous les efforts réalisés auront pour but de renforcer le pôle commercial que représente CRUSEILLES, et son attrait touristique, pour en faire une ville-étape à échelle raisonnée, entre deux grosses agglomérations urbaines.

Grâce à la réalisation de son Agenda 21, CRUSEILLES souhaite se développer durablement et raisonnablement, forte de ses atouts propres, offrant un cadre préservé et valorisé aux populations urbaines environnantes.

Christian Bunz, maire de Cruseilles (Haute-Savoie, France)

TABLE RONDE

Saint Hilaire du Touvet

SAINT HILAIRE du TOUVET, et le Plateau des Petites Roches sont à l'interface entre le Massif de la Chartreuse et la vallée du Grésivaudan, laquelle connaît un fort développement économique. Porte Est du Parc naturel régional de Chartreuse, ils offrent, à proximité d'importants bassins de vie, un espace encore préservé, bénéficiant d'un magnifique panorama.

Trois établissements hospitaliers installés sur le plateau auront déménagé à l'horizon 2010. Ils étaient jusque là le principal employeur local. La superficie de leurs structures est de 60 000 m². Deux centres de soins sont en zone rouge et le troisième en zone violette du Plan d'Exposition aux Risques. Il faut donc envisager de démolir 45 000 m² de planchers et protéger le restant des avalanches et chutes de blocs.

Les collectivités territoriales ont pour souci de dynamiser ce Plateau dans une logique concrète de développement durable et étudier l'intégration du site des établissements hospitaliers dans ce projet.

- Les atouts de ce territoire sont notamment :

* les potentialités en termes d'activités économiques pouvant être déployées ou redéployées (services, touristiques, sportives etc.) ;

* les besoins en logements sur le Grésivaudan et les moyens de répondre à cette demande sur le plateau, tout en maîtrisant l'urbanisation, les impacts sur les aménagements et services publics, dans une perspective de développement durable. Il est à noter que, sur la commune de St Hilaire, le logement social représente une part importante du parc immobilier locatif (55% des habitations principales).

- L'évolution du site des établissements se justifie par :

* les potentialités du site (immobilier d'entreprise, logements, activités touristiques, culturelles, sportives, retour à la nature, ...) en cohérence avec son environnement et les contraintes,

* l'opportunité que présentent certaines parties du bâti dans le cadre des objectifs définis dans le plan de développement pluriannuel et en complémentarité avec les pôles structurants du Plateau (notamment en matière touristique, le funiculaire, le vol libre en ce qui concerne également les besoins en équipements publics sur le plateau auxquels les établissements apportent actuellement une réponse partielle (par exemple salle de spectacle).

En conclusion, le départ des trois établissements de soins pour des raisons de risques naturels mais aussi de restructuration hospitalière économique ne doit pas laisser 60 000 m² de friches hospitalières mais au contraire permettre une évolution de ce village de 1743 habitants qui lui permette de dynamiser son activité économique et touristique, de pérenniser ses commerces et services tout en préservant la qualité de vie et de l'environnement de ses habitants

Pierre Boisselier, maire de Saint Hilaire du Touvet (Isère, F)

Un projet pour Bourg d'Oisans

Le territoire communal en quelques traits

Points forts : nature et tourisme

Bourg d'Oisans est un bourg de montagne dans un milieu naturel très prégnant, celui de l'Oisans, 1ère destination touristique de l'Isère. Par sa situation géographique, Bourg d'Oisans doit composer avec une exposition aux risques naturels élevée : aux risques habituels tels que chutes de pierres, crues torrentielles et avalanches s'ajoutent une exposition spécifique historique aux boues torrentielles et aux inondations de fond de vallée ainsi que des risques de rupture de barrages hydrauliques. Village de passage, porte de l'Oisans, ou bourg centre, le statut de la commune est difficile à cerner.

Elaborer un projet "durable"

Un projet communal articulé à un projet pour le pays d'Oisans

Le projet communal est fortement articulé avec celui de l'aménagement du pays d'Oisans :

- Développement d'une vraie qualité de vie au bourg-centre et dans les hameaux de la plaine, en s'adossant à un projet local de développement réaliste.
- Développement de notre spécificité de bourg au pied de l'Oisans, en cultivant la complémentarité avec les stations de ski très aménagées et les villages d'altitude sauvages.

Deux axes majeurs

1- Entretenir la qualité de nos espaces naturels, signature du territoire :

- aider au maintien et à l'installation des agriculteurs (volet économique),
- protéger la biodiversité (volet écologique - Natura 2000),
- mettre en valeur les paysages et stopper l'étalement des constructions (volet urbanistique).

2- Développer l'urbanité :

- réhabiliter le centre ancien, densifier ses quartiers périphériques, valoriser les hameaux,
- donner la priorité aux déplacements pédestres et cyclistes par rapport à l'automobile,
- penser l'aménagement des espaces publics et l'implantation des équipements d'intérêt communal et intercommunal comme les moyens de fabriquer du lien dans la ville,
- développer la mixité urbaine : maintenir les commerces de proximité, favoriser les activités artisanale et industrielle, l'accueil touristique intégré, développer l'offre de logement social et locatif, accompagner la vitalité associative locale par un soutien logistique et la coordonner.

Des difficultés

1- Des projets supra-communaux qui impactent fortement la commune :

De nombreux projets supra-communaux influencent l'aménagement de Bourg d'Oisans (projets de déviations routières, projets de nouveau collège, de nouvelle gare routière et de maison du département, projets de protection contre les risques naturels, candidature de Grenoble aux JO de 2018...). Il apparaît une disproportion importante entre les enjeux pour le territoire et les capacités de la commune à prendre en charge ces équipements concrets.

De plus, la région de l'Oisans s'attelle à une recherche d'unité, desservie par un découpage administratif important et une intercommunalité sur la réserve, défavorisée par d'énormes disparités communales.

2- Des difficultés concrètes :

- une mixité urbaine délicate à mettre en œuvre,
- des changements de comportement que la population locale n'est pas forcément préparée à accepter,
- une équipe municipale peu expérimentée qui se laisse vite déborder par la gestion quotidienne et peine à formaliser ses projets.

3- Une saisonnalité très marquée qu'il nous faut assumer pleinement :

Quatre saisons aux ambiances très typées se succèdent dans l'année. Elles appellent chacune une attention particulière aux modes de déplacement et au stationnement, un aménagement réversible de l'espace public :

- l'hiver, rues froides et désertes, ambiance sombre, gestion du déneigement,
- l'été, triplement de la population, attractivité du paysage, rues animées, omniprésence du vélo,
- l'inter-saison du printemps et celle de l'automne, temps forts de la vie locale et du recentrement du canton.

Jean-Marie Hézard, conseiller municipal à Bourg d'Oisans (Isère, F)

Amenagement centre villag La Rivière (Isère)

Le territoire de LA RIVIERE a une superficie de 1845ha dont 500ha de forêt communales, situé aux contreforts nord ouest du Vercors culminant à 1636m et la rivière (Isère) à 187m.

La route départementale 1532 assurant la liaison Grenoble/Valence traverse le territoire dans sa partie la plus basse.

Le village de La Rivière, 550 habitants depuis le 1^{er} janvier 2009, connaît un renouveau certain, lié au développement de l'habitat rural (30km de Grenoble). La municipalité a souhaité profiter de cette dynamique pour rendre au village sa vitalité et offrir rapidement une réponse, aussi bien en terme de services, de commerce (dernier commerce fermé en 1995), de logements sociaux, et de développement touristique (tourisme vert).

Après enquête auprès de la population (pour ou contre l'ouverture d'un commerce)

Après une étude de la chambre de commerce et d'industrie de GRENOBLE (viabilité du projet)

Après une étude diagnostic approfondie et plusieurs réunions avec la population : la commune a décidé de réaliser l'aménagement centre village.

Ce projet s'inscrit dans le schéma directeur de la région grenobloise de par sa démarche HQE et ses objectifs en matière de développement durable. De plus il est projet pilote du parc naturel régional du Vercors.

Objectif de l'opération :

- Insuffler un nouvel élan au développement local
- Améliorer le cadre de vie du village et donner les conditions urbaines d'épanouissement du lien social en créant des lieux de rencontre pour les habitants.

Enjeux de l'opération :

- respecter ceux qui vont vivre avec les bâtiments et le droit des riverains
- choisir des procédés de construction respectueux de l'environnement et des matériaux durables et faciles d'entretien (filière bois, matériaux de référence...)
- adopter une approche économe de la gestion de l'eau et de l'énergie (énergies renouvelables)
- réaliser des bâtiments assurant confort et santé pour ses habitants
- établir une relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat
- réaliser un chantier à faible nuisance.

Les contraintes du site :

La Rivière est traversée par un torrent qui a conduit à classer le village dans une zone de risque d'aléas torrentiels forts. Des aménagements de protection contre les crues ont donc été préconisés et ils constituent des exigences fortes et limitatives et sont en nombre de 4 :

Création d'une plage de dépôt en amont du village et d'un peigne à corps flottant

Concernant directement le terrain : un merlon de protection et un parcours à dommages minimal, cela a demandé administrativement une déclaration d'intérêt général valant loi sur l'eau.

Insertion dans le tissu :

Le plan d'aménagement d'ensemble cherche à mettre en valeur et à favoriser toutes les liaisons possibles avec le tissu existant, de façon à ce que le domaine public de desserte de ce nouveau site d'urbanisation soit pratiqué par tous les habitants.

Pour s'insérer au mieux dans le tissu existant, une attention particulière a été portée :

- à l'implantation du bâti et à ses accès depuis la rue
- à la forme architecturale préconisée, qui tient compte à la fois des particularités du lieu et des modes de construction contemporaine.

Programme de l'opération :

1. espace multiservices intégrant épicerie/bar/restaurant
2. une salle d'exposition et un espace info du parc naturel régional du Vercors
3. deux salles de réunion et un bureau pour les associations
4. un logement communal réservé au gérant du multiservice
5. deux gîtes ruraux communaux
6. l'aménagement des espaces publics avec la création d'une voirie nouvelle
7. douze logements sociaux (7 en locatif et 5 en accession plus un local commercial) construits par la SDH (organisme bailleur social)
8. un réseau de chaleur pour le chauffage de l'ensemble de l'opération, alimenté par une chaufferie bois déchiqueté (livraison du bois par les agriculteurs locaux).

Robert Alleyron-Biron, maire de la Rivière (Isère, F)